

Quartiers Métropolitains d'Innovation

DE L'ESSAI À L'ESSAIMAGE



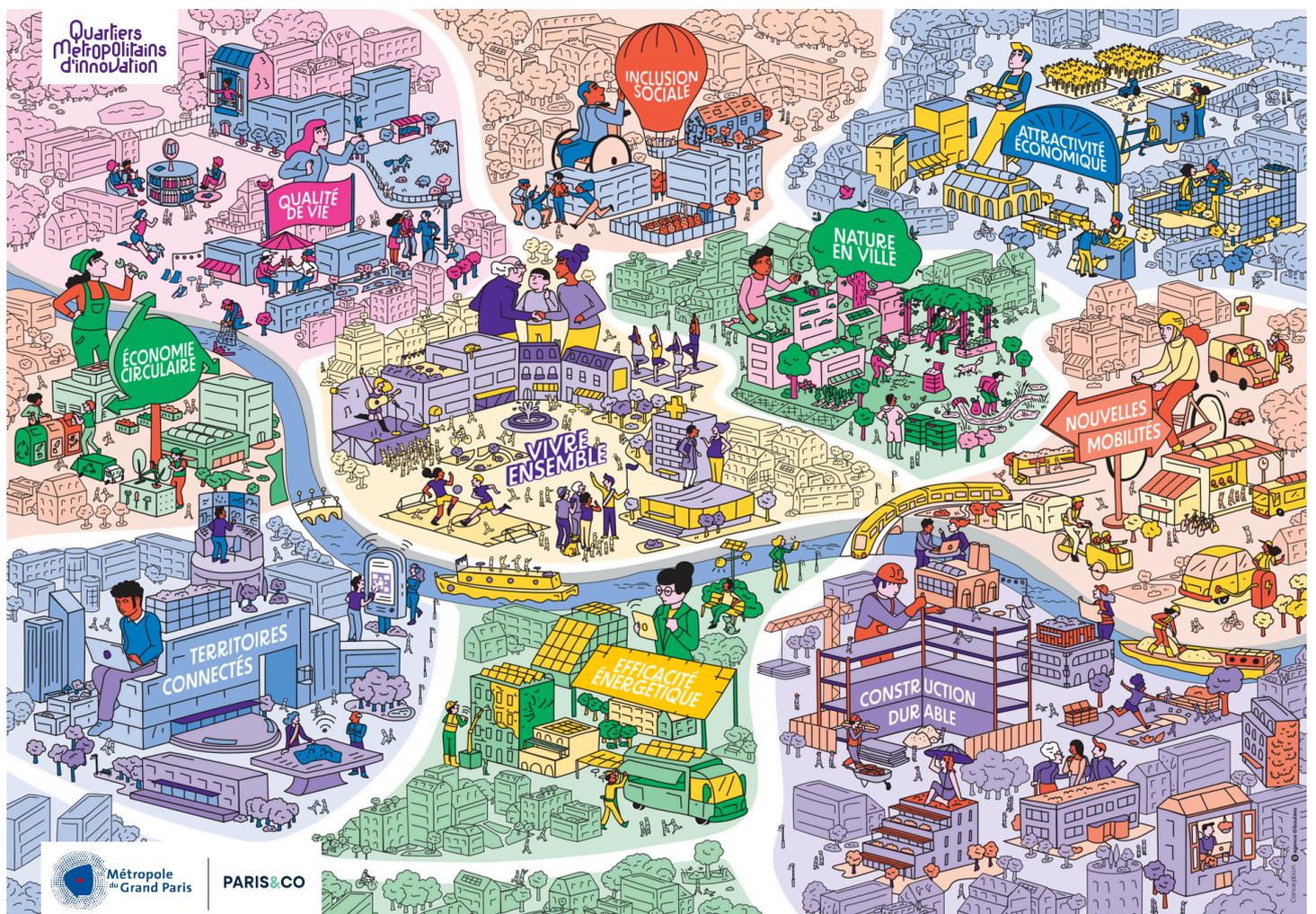
Comment réussir vos achats publics innovants ?

PARIS&CO

Qui sont les "Quartiers Métropolitains d'Innovation" ?

Depuis 2022, le programme [Quartiers Métropolitains d'Innovation](#) accompagne les communes de la Métropole du Grand Paris dans l'expérimentation de solutions innovantes. A travers 2 ans de formation à la conduite de démarches expérimentales avec l'agence d'innovation [Paris&Co](#) et de test au plus près des usagers, ce laboratoire à ciel ouvert s'inscrit dans une nouvelle approche de la fabrique urbaine. Collaboratif, il facilite les échanges entre élus locaux, agents publics, entrepreneurs, grands comptes et citoyens.

10 communes ont déjà franchi le pas. Près de 75 projets d'expérimentation sont en cours ou rejoindront le programme d'ici décembre 2026. Notre objectif ? Permettre l'essaimage des solutions qui font leurs preuves dans la Métropole du Grand Paris, tout en aidant à l'acculturation de l'ensemble de la chaîne d'acteurs.





Métropole
du Grand Paris

Quartiers Metropolitains d'innovation

PARIS&CO



Les partenaires du programme



Métropole
du Grand Paris

PARIS&CO



BANQUE des
TERRITOIRES



CHOOSE
PARIS
REGION



L'INSTITUT
PARIS
REGION

[Pour en savoir plus.](#)

Les chiffres clés de la première édition du programme



- 4 communes partenaires (Aulnay-sous-Bois, Meudon, Noisy-le-Grand, Sceaux) et 28 projets.
- 84% des solutions accompagnées s'adressaient aux collectivités territoriales.
- Toutes les communes bénéficiant du programme ont choisi de pérenniser au moins une solution.
- 30% des solutions expérimentées ont été achetées par les communes QMI à l'issue du programme.
- A l'issue du programme, 18 solutions, soit 64%, ont atteint un niveau avancé de maturité commerciale.
- Tous les agents ayant participé au programme déclarent être montés en compétences sur l'innovation urbaine.

👉 [Pour en savoir plus.](#)



Le passage à l'échelle : un défi !

Concrètement, quels leviers activer après une expérimentation réussie ? Comment aider une solution à passer à l'étape suivante ?

“ Entendu dans notre écosystème

Les règles des marchés publics peuvent être complexes et freinent la poursuite de certains projets.



“ Ce n'est pas tout d'avoir des projets d'expérimentation, encore faut-il des services acculturés pour les suivre.



“ Les équipes manquent de temps pour se consacrer pleinement au déploiement et au passage à l'échelle des projets.



“ L'achat public : pas un sujet simple à aborder en collectivité car cela peut faire peur.



Identifier la bonne solution pour répondre à une problématique est un travail qui ne s'improvise pas. Or, une solution déjà expérimentée in situ dispose d'un avantage certain : grâce aux retours des usagers et des experts auxquels elle s'est confrontée, elle a pu faire évoluer son modèle. Sa compréhension des enjeux s'est améliorée, sa proposition de valeur s'est perfectionnée et sa capacité d'adaptation s'est renforcée. Cette solution vous intéresse ? Comment trouver le meilleur terrain d'entente pour avancer avec elle ?

Ce guide est un outil pratique et synthétique pour les collectivités. Prenez-le comme une boussole pour vous aider à vous inspirer, activer les bons leviers et préparer sereinement l'essai d'innovations sur votre territoire.

Prêt à passer à l'action ? Suivez le guide et transformez vos idées en solutions concrètes pour votre commune !

Avertissement



Ce guide ne prétend pas être un outil exhaustif. Nous vous offrons un premier niveau d'information aux bonnes pratiques, aux retours d'expériences, aux ressources existantes et aux contacts utiles à mobiliser dans le cadre d'un achat innovant. Nous nous appuyons pour cela sur le retour d'expérience du programme "Quartiers Métropolitains d'Innovation".



Acheter une solution issue du programme "Quartiers Métropolitains d'Innovation"

Définition de l'innovation territoriale



L'innovation est un processus qui conduit à la mise en oeuvre d'un ou plusieurs produits, procédés, méthodes ou services, nouveaux ou améliorés, susceptibles de répondre à des attentes implicites ou explicites et de générer une valeur économique, environnementale ou sociétale pour toutes les parties prenantes. [...] Un processus d'innovation peut être itératif. Il requiert souvent une étroite collaboration entre les différentes parties prenantes impliquées.

– AFNOR



L'innovation territoriale se caractérise par l'élaboration de solutions inédites face à des défis ou des besoins reconnus collectivement au sein d'un territoire. Elle peut être de nature variée: technologique, d'usage, organisationnelle, sociale, modèle économique, juridique...

Outils pour qualifier une innovation

Innov'score	<p>L'Innov'score est un outil développé par le ministère de l'Économie en France pour évaluer le potentiel d'innovation des entreprises. Se basant sur divers critères, tels que les brevets déposés par l'entreprise en question par exemple, il permet d'obtenir rapidement une note globale sur 100, permettant de qualifier le degré d'innovation d'une solution.</p>	<p>https://www.galileo.finances.gouv.fr/index.php/583619?lang=fr</p> 
La matrice des faisceaux d'indices	<p>La matrice des faisceaux d'indices est une approche plus systématique et multidimensionnelle qui repose sur la combinaison de plusieurs indices (nouveau de la solution, bénéfices attendus, investissements en R&D, ...) qui, associés, permettent de déterminer si une solution peut être considérée comme innovante, avec une explication plus détaillée.</p>	<p>https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oeep/achat-innovant/faisceau_indices_guide_achat_solutions_innovantes.pdf</p> 
L'outil des faisceaux d'indices, adapté par Paris&Co	<p>Paris&Co propose de revisiter la matrice des faisceaux d'indices mentionnée ci-dessus, au regard de son expérience et expertise en matière d'innovation, afin de faciliter sa prise en main, aussi bien pour les acheteurs publics que pour les acteurs économiques privés. Pour ce faire, des critères d'impact ainsi que des critères d'implémentation technique de la solution ont été intégrés.</p>	<p>Ecrivez-nous à villedurable@parisandco.com si intéressé.</p>

Cadre réglementaire

Pour mieux appréhender les règles de mise en concurrence et leur publicité dans le cadre de la commande publique, voici les 3 grands paliers qui vous aideront à y voir plus clair et mieux anticiper les méthodes d'acquisition d'une solution : Précision, les valeurs présentées ici sont toujours exprimées en Hors-Taxes.



Supérieur à 40 000€

Mise en concurrence et publicité sont obligatoires, un marché public doit être mis en place.



Inférieur à 40 000€

En-dessous de ce seuil, pas d'obligation de mettre en concurrence et de faire la publicité du marché. Cela se passe de gré à gré en suivant les règles fixées par votre commune.



Inférieur à 100 000€

L'achat public innovant : Il permet aux collectivités et autres acteurs publics d'acheter des solutions innovantes sans publicité ni mise en concurrence si le montant estimatif du besoin reste inférieur à 100 000€ HT. Pour se faire, le caractère innovant de la solution doit être justifié.

Principales variantes aux appels d'offres à connaître

Les facteurs qui orientent le choix vers une procédure plutôt qu'une autre peuvent varier en fonction de la taille de la commune, de ses ressources, du secteur d'activité ou encore de la dimension du projet d'innovation territoriale en question.

Voici une liste non-exhaustive de dispositifs d'achat permettant aux communes d'acquérir des solutions innovantes :

- La mutualisation des achats** : Parfois oubliée, la mutualisation à l'échelon intercommunal reste particulièrement appropriée pour acquérir des solutions qui répondent à des enjeux communs et ainsi répartir le coût d'acquisition.
- Le dialogue compétitif** : Procédure où l'acheteur dialogue avec les candidats admis pour définir ou développer des solutions répondant à ses besoins, sur la base desquelles les candidats soumettent ensuite une offre.
- La procédure avec négociation** : Elle permet à l'acheteur de négocier les conditions du marché avec un ou plusieurs opérateurs économiques. Cette procédure permet également d'améliorer le contenu des offres par la négociation.
- Achat de prototype d'expérimentation** : L'article R2122-10 du Code de la commande publique autorise l'achat sans publicité ni mise en concurrence pour des produits fabriqués uniquement à des fins de recherche, d'expérimentation ou de développement. Ces marchés ne visent pas la rentabilité ou l'amortissement des coûts de R&D.
- La mise en place d'un partenariat d'innovation** : Une collaboration entre des entités publiques et privées visant à développer (R&D) et mettre en œuvre des solutions innovantes (démonstrateur), et pouvant aller jusqu'à leur acquisition.
- L'achat public innovant** : Il permet aux collectivités et autres acteurs publics d'acheter des solutions innovantes sans publicité ni mise en concurrence si le montant estimatif du besoin reste inférieur à 100 000€ HT. Pour ce faire, le caractère innovant de la solution doit être justifié.

Le cas particulier des marchés innovants



Le dispositif « achats innovants » a été pérennisé à travers le nouvel article R. 2122-9-1 du code de la commande publique. Ce dernier permet aux acheteurs de passer, sans publicité ni mise en concurrence préalables, des marchés de travaux, fournitures ou services innovants de moins de 100 000 euros HT. Le [Guide public de l'achat innovant](#) a notamment pour objectif d'aider les acheteurs à construire leur propre méthode pour repérer et capter cette force d'innovation issue notamment des petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaires (ETI) de croissance.

Pour aller plus loin



Nous vous recommandons le guide "[Expérimentation territoriale : les cadres juridiques](#)", réalisé par la Région Grand Est, le Réseau Commande Publique Grand Est et le cabinet Parme Avocats.

Petite liste de questions utiles à se poser...

Vous avez identifié une solution passée par le programme "Quartiers Métropolitains d'Innovation" (ou d'ailleurs) qui correspond à vos enjeux et vous aimeriez l'acquérir ? Voici une série de questions à se poser avant de passer à l'achat afin de faciliter son implantation sur votre territoire :

A lire avant de passer à l'action !



- Avez-vous consulté les évaluations des solutions QMI pour bien comprendre les expérimentations réalisées jusqu'à présent ?
- Avez-vous contacté la Métropole du Grand Paris ou Paris&Co pour obtenir des informations sur les solutions proposées ? Pour vous aider à en sourcer d'autres ?
- Avez-vous identifié et validé l'existence d'un besoin spécifique au sein de la commune qui pourrait être adressé par une solution QMI ?
- Avez-vous déjà trouvé des interlocuteurs internes capables de soutenir le projet ?
- Avez-vous déjà rencontré ce besoin par le passé et quelles solutions ont été apportées ?
- S'agit-il d'une expérimentation ou d'un achat direct ?
- Avez-vous vérifié le caractère innovant des solutions pour mobiliser des financements spécifiques ?
- Avez-vous identifié le véhicule juridique le plus approprié pour acquérir la solution ?
- Disposez-vous des ressources humaines nécessaires pour suivre les projets ? Activer les leviers de financement ?



Cas d'usages inspirants

Plongeons dans des exemples concrets et inspirants de projets d'achat d'innovations territoriales. De l'essai à l'essaimage, il n'y a qu'un pas pour transformer durablement l'avenir de nos villes.

Nom	Description de la solution	Expérimentation	Cible
Pelican Cycles	Vélos-cargo avec un système de pédalier électrique synchronisé à destination des professionnels. Il permet le transport de marchandises lourdes et volumineuses (jusqu'à 500kg et 3m3) grâce à sa technologie brevetée.	Le porteur de projet a mis à disposition un Pélican Train au sein de l'équipe Espaces Verts de Meudon, pour une utilisation dans les cimetières. Suite à d'excellents retours et après quelques adaptations, le Pélican a aussi été utilisé par d'autres équipes pour de la petite logistique et courts déplacements évitant de la manutention. 2 communes QMI envisagent d'acheter la solution aujourd'hui en gré à gré.	Collectivités territoriales, dont services d'entretien ou services mobilité.
Purple Alternative Surface	Solutions de dalles perméables produites de manière éco-responsable en utilisant des déchets plastiques comme matière première.	Un parking démonstrateur déployé à proximité de l'Hôtel de ville de Fontenay-sous-Bois. La diversité des produits fabriqués par la startup belfortaine y est représentée. La startup est en forte croissance.	Collectivités territoriales, dont services de voirie.
Floware et Ecomesure	Capteurs innovants de mesure de la qualité de l'air et de mobilité en temps réel. Associés à un logiciel d'analyse des flux, ils permettent la modélisation et la simulation de différents scénarios, facilitant la prise de décision des acteurs publics.	Expérimenté dans le cadre de la refonte du plan de circulation du quartier du Marnois, à Noisy-le-Grand, la solution a progressé sur le plan technique et ergonomique. Floware et Ecomesure cherchent aujourd'hui à faire bénéficier de leurs solutions d'autres territoires. Un Innov'Up expérimentation est notamment en cours d'obtention pour poursuivre avec d'autres communes métropolitaines.	Collectivités territoriales, dont service mobilité.





Astuces et bonnes pratiques

Trois facteurs clés de succès



Favorisez l'acculturation interne

Il est nécessaire de former les équipes municipales aux méthodologies d'innovation pour favoriser l'accueil de projets d'innovation. Qui associer ? Quels retours d'expérience peuvent vous aider ?



Un conseil ? S'assurer dès la sélection des projets de leur maturité et de leur capacité à déployer et pérenniser leur solution.

— Référent d'une commune partenaire des "Quartiers Métropolitains d'Innovation"



Cartographiez les leviers d'accès aux financements

Identifier les leviers financiers à disposition peut nécessiter de l'expertise, du temps et des ressources humaines que l'on ne possède pas toujours. Anticiper peut s'avérer utile.



Notre niveau de connaissance de l'écosystème de financement est assez solide. Nous sommes bien accompagnés par la Métropole et connaissons les dispositifs de subventions et de partenariats offerts par la région. Cependant, nous faisons face à un manque de fonds propres dans notre commune, ce qui reste un défi pour l'acquisition de nouvelles solutions. Anticiper les calendriers budgétaires est un prérequis indispensable.



Encouragez la collaboration

En aidant le partage de connaissances et à briser les silos organisationnels, la collaboration entre les parties prenantes internes ou externes d'une collectivité, peut faciliter l'innovation.



Je conseille la transversalité entre les équipes métiers le plus tôt possible pour faciliter les échanges et accélérer la coordination globale.



Qu'est-ce qui peut impacter mon calendrier d'achat ?

- Les budgets des communes étant votés généralement en fin d'année calendaire (ou parfois avril dans certains cas) pour toutes les dépenses de l'année suivante, il est conseillé d'anticiper le plus tôt possible les arbitrages budgétaires pour ne pas se retrouver bloqué par la suite.
- Le rythme et la vitesse de prises de décision d'un porteur de projet ne sont pas toujours les mêmes que ceux des communes. Ainsi, il est important d'assurer une transparence et une médiation régulière entre les deux entités pour préserver la relation entre les parties prenantes.
- Des temps juridiques/administratifs/techniques incompressibles relatifs à la nature des solutions et aux spécificités de chaque commune sont à prendre en considération pour se projeter facilement dans le temps.

- Les temps politiques (élections par exemple) peuvent également avoir leur importance dans votre stratégie d'achat.

L'importance de la communication interne et de l'identification des référents

Ensemble, on va plus loin.



Embarquez le plus tôt possible, dès la phase d'analyse des innovations, les différentes parties prenantes (élus concernés par les projet et équipes métiers associées) susceptibles d'être mobilisées! Cela permettra de gagner du temps, de susciter un maximum d'adhésion et de faciliter la prise de décision lors du déploiement des projets et lors des discussions pour l'acquisition des solutions.

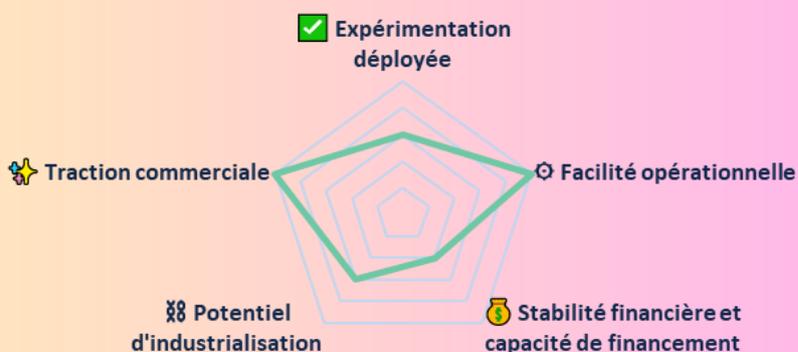


Un outil pour évaluer la répliquabilité des innovations

Comment mesurer le potentiel de changement d'échelle d'une solution ?

Dans le cadre des "Quartiers Métropolitains d'Innovation", cet outil fait partie de l'ingénierie développée et utilisée par Paris&Co pour évaluer chaque solution et comprendre son potentiel de répliquabilité. Nous vous le partageons, n'hésitez pas à le tester à votre tour ! Et à nous partager vos retours.

L'indice de répliquabilité, pour comprendre le potentiel de scalabilité d'une expérimentation



Légende

✅ Expérimentation déployée

- 0 Pas du tout
- 1 Terrain validé
- 2 Test lancé
- 3 Test réussi

⚙️ Facilité opérationnelle

- 0 Ingénierie très lourde et ressources indisponibles
- 1 Ingénierie difficile
- 2 Facilité opérationnelle
- 3 Grande facilité opérationnelle et ressources facilement disponibles

★ Traction commerciale

- 0 Non
- 1 Un peu
- 2 Forte
- 3 Très forte

💰 Stabilité financière

- 0 Fragilité financière
- 1 Ressources financières présentes
- 2 Ressources financières présentes et potentiels de financement
- 3 Structure rentable

🏭 Potentiel d'industrialisation

- 0 Pas du tout
- 1 Difficilement
- 2 Oui mais plafond à l'entrée
- 3 Oui



Leviers financiers, ressources et contacts utiles

Leviers financiers à connaître (en Ile-de-France)

Dispositif	Porteur	Description	Lien
Fonds Innover dans la Ville	Métropole du Grand Paris	Le dispositif « Innover dans la Ville » est un programme visant à accompagner les communes et les Etablissements Publics Territoriaux dans le développement de nouveaux projets innovants. Ce programme donne accès à un Fonds pour cofinancer les projets intégrant ce programme, permettant de soutenir financièrement les projets d'innovation et/ou du numérique sur le territoire. Ce dispositif permet de couvrir 50% du coût de l'achat d'une solution innovante.	https://metropolegrandparis.fr/fr/innover-dans-la-ville 
Innov'up Transition Ecologique des Territoires	Région Île-de-France avec BPI France	A destination des entreprises franciliennes, TPE, PME et ETI, cette aide permet de financer un projet d'expérimentation innovant en réponse aux enjeux de transition écologique des territoires franciliens. L'aide peut prendre la forme d'une subvention et/ou une avance récupérable (AR), dans la limite de 500.000€ de subvention et 500.000€ d'avance récupérable.	https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/innovup-experimentation-transition-ecologique-des-territoires 

Selon les thématiques, le niveau de maturité, le statut du porteur de solutions ou encore votre / sa situation géographique, la liste des leviers de financements envisageables peut s'étoffer. En faire la cartographie sur votre périmètre d'action est un enjeu clé.

Ressources

Accédez aux présentations des innovations précédemment expérimentées dans le cadre des "Quartiers Métropolitains d'Innovation"

Des innovations accompagnées pendant 18 mois par Paris&Co, testées et éprouvées. Bénéficiez d'un retour d'expérience concret pour vous permettre de passer à l'action de façon sécurisée.



<https://www.metropolegrandparis.fr/fr/le-dispositif-quartiers-metropolitains-dinnovation>

Contacts

La communauté "Quartiers Métropolitains d'Innovation", ce sont 10 communes, +70 projets, près de 70 agents publics et élus investis dans le programme. Venez à notre rencontre pour nous parler de vos défis !



Métropole
du Grand Paris

Inno-num@metropolegrandparis.fr

www.metropolegrandparis.fr



PARIS&CO

Nous rencontrer 🍷

www.parisandco.com

